

Perpignan, le 03 MARS 2010

## SEANCE PLEINIÈRE DE LA CLE

### COMPTE RENDU – REUNION DU JEUDI 28 JANVIER 2010 PREFECTURE - SALLE ERIGNAC, PERPIGNAN

La fiche de présence est annexée au présent compte-rendu.

Monsieur Jean-Jacques LOPEZ, en temps que premier vice-président, ouvre la séance.

Il remercie les personnes présentes et propose l'ordre du jour :

- Election du Président,
- Présentation de la démarche SAGE,
- Mise en place des commissions.

Il présente ensuite Hichem TACHRIFT, directeur du syndicat mixte (structure porteuse du SAGE).

#### **1. Election du Président :**

Un seul membre de la CLE est candidat à la présidence, il s'agit de M. Jean-Paul ALDUY. Conformément au règlement de la CLE, seuls les élus votent. Le scrutin se fait à bulletin secret. Dix élus sont présents et deux élus excusés ont donné pouvoir soit au total 12 voix.

Le résultat du scrutin est le suivant :

JP ALDUY : 10 voix  
Votes blancs : 2 voix

Jean-Paul ALDUY est donc réélu à la présidence de la CLE des nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon et préside donc la suite de la séance.

A la suite de cette élection, il remercie les élus présents de leur confiance et souligne que dans le dispositif global tel qu'il a été engagé, les démarches ne doivent pas être cloisonnées ; ainsi, il salue l'organisation de l'élaboration du SAGE par le Syndicat Mixte.

Il passe ensuite la parole à Hichem TACHRIFT, directeur du Syndicat Mixte pour une présentation des nappes et de la démarche SAGE.

#### **2. Présentation de la démarche SAGE :**

Après une brève présentation de son parcours professionnel, M. TACHRIFT présente le fonctionnement hydrogéologique des nappes plio-quaternaires et leur intérêt dans le contexte socio-économique de la plaine du Roussillon.

Il met en évidence leurs propriétés exceptionnelles et les dysfonctionnements qui apparaissent, ou qui sont susceptibles d'apparaître, en raison d'une mauvaise gestion :

- Sur le plan quantitatif, on note depuis une trentaine d'année une tendance significative à la baisse généralisée des niveaux dans les nappes Pliocène. A ce sujet, Jean-Paul ALDUY précise que d'après le graphique présenté, cette baisse est particulièrement significative depuis 1990. Alphonse PUIG insiste sur la nécessité de prendre cette baisse sérieusement en compte. Il ajoute que si l'on prend en compte le déficit annuel moyen que l'on a pu observer depuis 20 ans, on peut estimer à 30 ans la durée de consommation à venir. Ce point dernier point fait l'objet de réactions. Hichem TACHRIFT indique qu'il s'agit là d'une présentation générale pour initier la démarche et que ces discussions auront toutes leur place au cours de la démarche SAGE. Alphonse PUIG précise que, dans tous les cas, le renouvellement est inférieure aux prélèvements, ce sur quoi il y a consensus.
- Sur le plan qualitatif, la gestion du biseau salée est une menace à prendre en compte. Raymond PLA demande quelle nappe est mise en danger par ce phénomène. Il ressort que toutes les nappes sont potentiellement vulnérables. Par ailleurs, on note des pollutions diffuses (nitrates, chlorures, pesticides) dans les nappes quaternaires mais également dans les nappes profondes. Ce dernier constat est lié à l'existence de forages défectueux qui mettent en relation les différentes unités aquifères.

Face à ce constat, il apparaît nécessaire de mettre en place une gestion globale et concertée de la ressource en eau souterraine. C'est dans cette perspective qu'a été constituée la présente Commission Locale de l'Eau.

La seconde partie de l'exposé d'Hichem TACHRIFT présente la démarche à mettre en œuvre pour la réalisation concrète du SAGE.

Il rappelle tout d'abord comment s'inscrit le SAGE dans l'arsenal législatif :

- Au niveau européen, la Directive Cadre Européenne fixe l'objectif de bon état quantitatif et qualitatif des eaux pour 2015.
- Au niveau national, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) définit le cadre pour atteindre ces objectifs en s'appuyant sur les Agences de bassin qui réalisent les SDAGE.
- Au niveau local, la Police de l'eau s'attache à faire respecter la LEMA et les SAGE sont définis afin de définir des règles de gestion en adéquation avec le contexte et les usages locaux.

L'objectif du SAGE est d'assurer la pérennité de la ressource tout en répondant aux besoins. Il est constitué de deux pièces : le PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable) et le règlement.

Hichem TACHRIFT insiste sur l'importance de ce document qui est opposable et qui s'impose aux autres documents d'aménagement territorial comme les PLU ou les SCOT.

Une présentation de la zone du SAGE des nappes plio-quaternaires et des prélèvements estimés par usage est faite. Ceci suscite différentes réactions :

- Nicolas GARCIA demande une explication sur les modes de calcul pour l'usage Eau Potable : s'agit-il des volumes produits ou distribués ? Chantal GRAILLE lui répond que le comptage se fait à la source et qu'il s'agit donc des volumes produits.

- Jean-Paul ALDUY est impressionné par l'importance des prélèvements des particuliers. Chantal GRAILLE indique que certaines valeurs doivent être relativisées car seuls les prélèvements d'eau potable sont connus précisément.
- Jean-Paul ALDUY indique que les particuliers ne devraient pas pouvoir pomper dans le Pliocène mais il est également nécessaire de protéger les nappes quaternaires car les ponctions sont importantes sur celles-ci.
- Maya LESNE soulève le problème des forages défectueux et non déclarés pour lesquels la police de l'eau n'arrive pas à intervenir, faute de moyen? Bruno Chevalier indique qu'il ne s'agit pas tant d'un problème de moyen que d'un problème réglementaire pour intervenir dans des propriétés privées. Jean-Jacques LOPEZ indique que ce problème a entraîné des difficultés dans le cadre du SAGE Salses - Leucate.
- Concernant ce problème, Robert OLIVE rappelle la facilité à réaliser un forage (cela est possible en deux heures) sans que les règles de l'art techniques ni la procédure administrative ne soient respectés.
- Alphonse PUIG rappelle que l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols réduisent les zones d'infiltration et de recharge des nappes et accroissent par ailleurs les risques d'inondation.

Hichem TACHRIFT reprend la parole pour présenter le phasage, le calendrier et l'organisation concrète du SAGE. Le phasage est le suivant :

1. Etat des lieux et diagnostic partagé (état actuel),
2. les Tendances et scénario (travail de prospective).  
L'objectif est de valider ces deux étapes d'ici la fin de l'année.
3. Réalisation du SAGE (PAGD et règlement) : l'objectif est de valider le document en CLE en 2012 pour une entrée en vigueur en 2014.

L'élaboration du SAGE se fonde sur deux structures complémentaires :

- La CLE qui est « le parlement de l'Eau », réunissant les élus, les usagers et l'Etat ;
- Le Syndicat Mixte, structure opérationnelle qui a les moyens techniques et financiers pour réaliser les études nécessaires.

Pour que la CLE fonctionne au mieux, on distingue trois « outils » :

- Le Comité Technique : Il donne les orientations et émet des avis techniques ;
- Le Bureau : il assiste le président et prépare les réunions de la CLE ;
- Les Commissions Thématiques et Géographiques : lieux de débat et de discussion, elles permettent de faire remonter les préoccupations et les données issues du terrain.

Dans ce dispositif, le chargé de mission SAGE a un rôle central d'animation et d'organisation.

### **3. Mise en place des commissions :**

Jean-Paul ALDUY propose de passer à la définition des commissions de travail. Hichem TACHRIFT en propose trois :

- Gestion des nappes et aménagement du territoire
- Gestion quantitative
- Gestion qualitative

Dans la mesure où la CLE est pourvue de 3 Vices Présidents, Jean-Paul ALDUY propose que chaque vice-président préside une commission thématique.

- Jean Jacques LOPEZ présidera la commission « gestion des nappes et aménagement du territoire ».
- Alphonse PUIG présidera la commission « gestion quantitative ».
- Marcel DESCOSY présidera la commission « gestion qualitative ».

Jean-Paul ALDUY souligne que chaque Vice-Président pourra décider du mode d'organisation de sa commission.

Des feuillets sont mis en circulation dans la salle afin que chaque membre de la CLE puisse s'inscrire dans la (ou les) commission(s) qui l'intéresse(nt).

Pour l'organisation et la poursuite de la démarche d'élaboration du SAGE, Jean-Paul ALDUY demande combien de réunions plénières sont envisagées. Chantal GRAILLE lui répond que 3 à 4 par an sont nécessaires pour démarrer la démarche et installer une dynamique. Jean-Paul ALDUY propose donc de réaliser une réunion par trimestre selon l'avancée du travail des commissions.

Jean-Jacques LOPEZ demande s'il ne serait pas intéressant de réaliser le contrat de nappe en même temps que le SAGE, étant donné l'urgence de la situation. Hichem TACHRIFT répond que le syndicat est là pour jouer ce rôle.

Jean-Paul ALDUY demande alors le rôle précis du Syndicat Mixte. Hichem TACHRIFT le rappelle en reprenant les objets du syndicat tels qu'ils sont définis dans ses statuts :

- Connaître et Comprendre ; Il s'agit de réaliser les suivis et les études nécessaires pour comprendre le fonctionnement des nappes ;
- Communiquer et Sensibiliser les élus, les usagers et le grand public sur la nécessité de préserver la ressource en eau souterraine ;
- Etre support de la démarche SAGE : apporter ses connaissances, être force de proposition et maître d'ouvrage pour la réalisation d'étude ;
- Etre opérationnel et assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux visant protéger et améliorer la gestion de la ressource.

Jean Paul ALDUY en déduit donc que s'il est nécessaire de mener une étude, le syndicat aura les moyens de la réaliser. Dans ces conditions, il propose que le syndicat présente régulièrement un bilan de ses actions à la CLE. Chantal GRAILLE souligne que la CLE doit s'appuyer sur le syndicat afin d'engager certaines réflexions et analyses.

A la question du rôle et de l'organisation du bureau, Jean-Paul ALDUY répond qu'il n'en voit pas l'intérêt pour le moment, si ce n'est pour prendre des décisions urgentes.

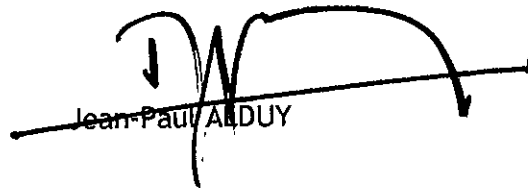
Chantal GRAILLE indique que le bureau est une structure importante notamment pour les étapes suivantes : lorsque les réunions plénières seront moins fréquentes, il est tout de même nécessaire de valider certains éléments. Elle précise que le bureau est la représentation en modèle réduit de la CLE et qu'en aucun cas, il ne s'agit d'une instance visant à court-circuiter la CLE. Les décisions relatives au SAGE sont prises en CLE mais le bureau permet de préparer les réunions plénières.

Jean-Paul ALDUY n'est pas convaincu de l'utilité du Bureau en raison de la taille relativement modeste de l'assemblée. Il ajoute que l'essentiel ici est de construire une culture partagée et que le fonctionnement en séance plénière est favorable à cela. Il propose en conséquence un fonctionnement sans bureau pour commencer, ce qui permettra notamment d'observer l'assiduité des membres. A la suite de cette observation, l'assemblée décidera alors s'il y a besoin de fonctionner avec le Bureau. Chantal GRAILLE approuve cette démarche.

Jean Paul ALDUY conclut en remerciant les membres de leur présence et le Syndicat Mixte pour sa présentation. Il renvoie l'organisation des commissions par chacun des vice-présidents et en rappelant le principe des réunions plénières tous les trois mois.

**11h30 : fin de séance**

Le Président de la C.L.E du SAGE des nappes  
Plio-Quaternaires de la Plaine du Roussillon

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'A' followed by 'LDUY'. The signature is written over a horizontal line.

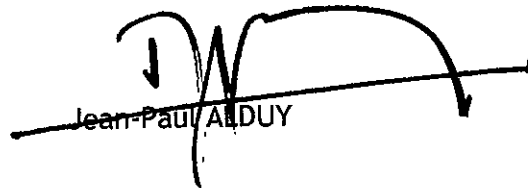
Jean-Paul ALDUY

Jean-Paul ALDUY n'est pas convaincu de l'utilité du Bureau en raison de la taille relativement modeste de l'assemblée. Il ajoute que l'essentiel ici est de construire une culture partagée et que le fonctionnement en séance plénière est favorable à cela. Il propose en conséquence un fonctionnement sans bureau pour commencer, ce qui permettra notamment d'observer l'assiduité des membres. A la suite de cette observation, l'assemblée décidera alors s'il y a besoin de fonctionner avec le Bureau. Chantal GRAILLE approuve cette démarche.

Jean Paul ALDUY conclut en remerciant les membres de leur présence et le Syndicat Mixte pour sa présentation. Il renvoie l'organisation des commissions par chacun des vice-présidents et en rappelant le principe des réunions plénières tous les trois mois.

**11h30 : fin de séance**

Le Président de la C.L.E du SAGE des nappes  
Plio-Quaternaires de la Plaine du Roussillon



Jean-Paul ALDUY